



## Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 02/18/2010

Numéro de révision: 1

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

**Nom du produit** INTERIOR WOOD ONE HOUR CLEAR VARNISH  
**Code du produit** K42100  
**Product Class** PEINTURE DILUÉE AU SOLVANT  
**Couleur** clair

**Fabricant** Benjamin Moore & Co.  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
Tél.: 201-573-9600  
www.benjaminmoore.com

**Numéro d'urgence**  
CANUTEC: 613-996-6666

### 2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
Petroleum ether	8032-32-4	15 - 40%
Distillates, petroleum, hydrotreated light	64742-47-8	7 - 13 %
Stoddard solvent	8052-41-3	3 - 7%
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.1 - 1.0%

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Aperçu des premiers secours

#### **Danger**

Inflammable. Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

**Aspect** liquide

**Odeur** solvant

Effets potentiels pour la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

**Effets aigus**

**Yeux**

Provoque une irritation des yeux.

**Peau**

Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites..

**Inhalation**

En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central . Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou la régurgitation peut causer de graves lésions aux poumons pouvant conduire à la mort. L'ingestion du produit peut causer une irritation des voies gastrointestinales, ainsi que des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**Effets chroniques** Éviter les expositions répétées.

*Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.*

**Symptômes principaux** L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges fatigue, nausées et vomissements.

**Conditions médicales aggravées** Aucun à notre connaissance

**HMIS** Santé : 2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 0 EPI : -

**Légende HMIS**

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

\* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

*Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.*

*Avertissement : Le classement HMISMD est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMISMD sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, Benjamin Moore & Co. a choisi de les indiquer. Le classement HMISMD doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMISMD mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMISMD est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMISMD peut être acheté uniquement en communiquant avec J.J. Keller 800-327-6868.*

## 4. PREMIERS SOINS

**Conseils généraux** Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau** Un examen médical immédiat n'est pas requis. Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

<b>Inhalation</b>	Un examen médical immédiat n'est pas requis. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.			
<b>Produit extincteur inapproprié</b>	Ne pas employer un jet d'eau solide comme il peut disperser et répandre le feu.			
<b>Équipement de protection individuelle pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.			
<b>Produits de combustion dangereux</b>	En cas d'incendie, la fumée peut contenir du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.			
<b>Risques spécifiques à la substance chimique</b>	Inflammable. Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.			
<b>Sensibilité à l'impact mécanique</b>	non			
<b>Sensibilité à la décharge statique</b>	oui			
<b>Données sur l'inflammabilité</b>				
Point d'éclair (°F)	73			
Point d'éclair (°C)	23			
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC			
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>				
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible			
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible			
<b>NFPA</b>	<b>Santé : 2</b>	<b>Inflammabilité : 3</b>	<b>Instabilité : 0</b>	<b>Spécial : Sans objet</b>

**Légende NFPA**

0=Non dangereux  
 1=Faible  
 2=Modéré  
 3=Élevé  
 4=Sévère

*Le classement assigné par Benjamin Moore & Co. est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.*

*L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).*

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.. Enlever toute source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Attention au retour de flamme.

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte.

**Autres informations** Aucun à notre connaissance

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation** Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser le produit seulement dans un système fermé.

**Stockage** Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Protéger de la chaleur. Protéger de la lumière. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

**8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Limites d'exposition****Composants dangereux**

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Pétroleum ether	N/E	1398 mg/m <sup>3</sup> - TWA 300 ppm - TWA	350 mg/m <sup>3</sup> - TWA	1350 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV	1370 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 300 ppm - TWAEV

Distillates, petroleum, hydrotreated light	N/E	N/E	200 mg/m <sup>3</sup> - TWA Skin absorption can contribute to overall exposure.	N/E	N/E
Stoddard solvent	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA 572 mg/m <sup>3</sup> - TWA	290 mg/m <sup>3</sup> - TWA 580 mg/m <sup>3</sup> - STEL	525 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV	525 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 100 ppm - TWAEV
1,2,4-Trimethylbenzene	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

### Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection individuelle

**Protection des yeux/visage** lunettes de sécurité à protection intégrale. écran facial.

**Protection de la peau** vêtements de protection à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. bottes antistatiques.

**Protection respiratoire** Utiliser un respirateur à air comprimé.

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

## 9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

<b>Aspect</b>	liquide
<b>Odeur</b>	solvant
<b>Densité (lbs/gal)</b>	7.05
<b>Masse volumique</b>	0.85
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Viscosité (centistokes)</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>% solides en masse</b>	32
<b>% solides en volume</b>	25
<b>% volatiles en masse</b>	68
<b>% volatiles en volume</b>	75
<b>Teneur limite réglementaire en COV (g/l)</b>	Not applicable
<b>Point d'ébullition (°F)</b>	240
<b>Point d'ébullition (°C)</b>	116
<b>Point de congélation (°F)</b>	Non disponible
<b>Point de congélation (°C)</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair (°F)</b>	73
<b>Point d'éclair (°C)</b>	23
<b>Méthode de mesure du point d'éclair</b>	PMCC
<b>Limite supérieure d'explosion:</b>	Non disponible

## 9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

**Limite inférieure d'explosion:** Non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Chauffé en présence d'air.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### **Produit**

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irréversibles au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

#### **Composants**

##### Petroleum ether

LC50 Inhalation (Vapeur) : 3400ppm (Rat, 4 hr.)

##### Distillates, petroleum, hydrotreated light

LD50 oral : >5,000 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : >3,000 mg/kg (Lapin)

##### Stoddard solvent

LD50 oral : >5,000 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : >3160 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : >6.1 mg/L (Rat)

##### 1,2,4-Trimethylbenzene

LD50 oral : 5000 mg/kg (Rat)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 18000 mg/m<sup>3</sup> (Rat, 4 hr.)

### Toxicité chronique

#### **Cancérogénicité**

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

#### **Produit**

##### Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

##### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

##### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

#### **Composants**

##### Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

##### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

##### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthode d'élimination des déchets dangereux**

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **TMD**

<b>Nom d'expédition</b>	Paint
<b>Classe de danger</b>	3
<b>No ONU</b>	UN1263
<b>Groupe d'emballage</b>	III

### **ICAO / IATA**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.

### **IMDG / IMO**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires globaux

**TSCA États-unis**                      Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés  
**CANADA LIS**                         Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

#### **INRP - Sections 1-4**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	0.1 - 1.0%

*Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.*

#### **INRP - Section 5**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
Pétroleum ether	8032-32-4	15 - 40%
Distillates, pétroleum, hydrotreated light	64742-47-8	7 - 13 %
Stoddard solvent	8052-41-3	3 - 7%
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	0.1 - 1.0%

*Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.*

#### **SIMDUT État réglementaire**

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

#### **SIMDUT Classe de danger**

B2 Liquide inflammable  
 D2B Matières toxiques



## 16. AUTRES INFORMATIONS



## 16. AUTRES INFORMATIONS

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à [http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html) pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

**Préparé par** Service de la gestion responsable des produits  
Benjamin Moore & Co.  
360 Route 206 - P.O. Box 4000  
Flanders, NJ 07836  
866-690-1961

**Date de révision:** 02/18/2010  
**Sommaire de révision** Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

K42100

**Fin de la fiche signalétique**